



# PROJET CULTUREL, SCIENTIFIQUE, ÉDUCATIF ET SOCIAL DES MÉDIATHÈQUES D'ASNIÈRES-SUR-SEINE

**2025-2030**



# SOMMAIRE

**Préambule ..... 4**

**Définition ..... 5**

Textes de référence ..... 5

Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique 2022.....5

Loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, dite loi Robert : .....6

**1 Le diagnostic culturel..... 7**

1.1 Présentation de la collectivité.....8

1.2 Présentation du réseau des médiathèques .....9

1.2.1 Présentation des équipements .....9

1.2.1.1 Médiathèque Émile Bernard .....9

1.2.1.2 Médiathèque Alexandre Jardin .....9

1.2.1.3 Médiathèque Eugène Flachet .....9

1.2.1.4 Projet quartier Grésillons-Bords de Seine .10

1.2.1.5 Médiathèque numérique.....10

1.2.2 Conditions d'accès et d'information .....11

1.2.2.1 Inscriptions et tarifs .....11

1.2.2.2 Horaires .....11

1.2.2.3 Politique de communication, site internet, réseaux sociaux .....12

1.2.3 Offre de services .....12

1.2.3.1 Documents .....12

1.2.3.2 Ressources numériques .....13

1.3 Politique des publics .....14

1.3.1 Programmation culturelle .....14

1.3.2 Contribution des médiathèques dans le domaine éducatif, social et culturel, ....14

1.3.2.1 Accompagnement à la réussite scolaire....14

1.3.2.2 Lutte contre l'illectronisme.....15

1.3.2.3 Soutien à la création artistique locale.....15

1.3.3 Stratégie de développement des publics .....15

1.3.4 Prise en compte des nouveaux besoins et des nouveaux usages.....16

1.3.4.1 De nouveaux espaces à la médiathèque A. Jardin.....16

1.3.4.2 Un développement de l'offre numérique...16

1.3.4.3 Une future médiathèque É. Bernard tournée vers les publics .....16

1.3.5 Impact sur les publics .....17

1.3.5.1 Fréquentation.....17

1.3.5.2 Inscrits et prêts .....17

1.3.5.3 Enquête publique.....20

1.4 Moyens techniques, financiers et humains .....21

1.4.1 Budget.....21

1.4.2 Moyens humains.....22

1.4.2.1 Profil des agents .....22

1.4.2.2 Plan de formation.....22

1.4.2.3 Organisation.....22

1.5 Synthèse.....23

**2 Les grands axes du projet des médiathèques d'Asnières ..... 24**

2.1 **Axe 1 - Favoriser et simplifier l'accès aux médiathèques .....25**

2.1.1 Objectif 1 : Étendre l'accessibilité des médiathèques .....25

2.1.2 Objectif 2- Simplifier l'inscription à la médiathèque .....25

2.1.3 Objectif 3- Étendre le maillage des médiathèques sur le territoire .....26

2.2 **Axe 2 - Des médiathèques visibles, lisibles et attractives .....26**

2.2.1 Objectif 1 - Mettre en valeur notre offre auprès de tous les publics .....26

2.2.2 Objectif 2 - Des espaces qui favorisent le confort et la convivialité .....26

2.2.3 Objectif 3 - Garantir un accueil de qualité .....27

2.3 **Axe 3 - Affirmer un réseau pour tous les publics .....27**

2.3.1 Objectif 1 - Construire une politique documentaire cohérente pour le territoire.....27

2.3.2 Objectif 2 - Promouvoir la lecture plaisir pour tous .....28

2.3.3 Objectif 3 - Renforcer les actions en direction de certains publics .....28

**3 Les moyens techniques, matériels, financiers, en personnel ..... 30**

**4 Le calendrier ..... 32**

4.1 Plan d'actions lecture publique.....33

4.2 Planning prévisionnel des opérations de travaux .....33

**5 La formation et l'accompagnement du personnel ..... 34**

**6 Une évaluation en continu ..... 34**

## PRÉAMBULE

Le PCSES, projet culturel, scientifique, éducatif et social des médiathèques d'Asnières-sur-Seine, vise à affirmer, à la fois, le sens du travail quotidien de l'ensemble des agents du service et d'ouvrir des perspectives, en traçant les grandes orientations des médiathèques, à destination de la population, et en tenant compte de toutes ses missions de lecture publique pour ces cinq prochaines années.

Constitué de trois médiathèques, le réseau des médiathèques d'Asnières-sur-Seine, fait face à un tournant majeur du fait de l'inadaptation aux publics de ses structures et de l'augmentation conséquente de la population ces dernières années (7 %). Un audit conduit en 2020-2021 par la société Politeia a fait apparaître le sous-dimensionnement de nos médiathèques par rapport au nombre d'usagers et au nombre d'habitants, une amplitude horaire d'ouverture (27h par semaine) inférieure de 12h par semaine à la moyenne nationale pour des villes de même taille, et un nombre d'ETP (24,6) inférieur de 21 par rapport au référentiel moyen pour les villes de même taille (mais en phase avec la superficie globale de nos médiathèques et l'amplitude d'horaires d'ouverture).

L'installation d'une Micro-Folie à la médiathèque Alexandre Jardin en 2022, le déploiement du système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) en 2019 et des automates de prêt en 2022, la mise en place de ressources numériques, les projets bâtimentaires des médiathèques Émile Bernard et Eugène Flachat, ainsi que le projet d'ouverture d'une nouvelle médiathèque dans le quartier Bords de Seine, constituent des changements qui nécessitent de réinterroger la place de nos médiathèques dans la ville.



La ville d'Asnières-sur-Seine s'engage logiquement dans une véritable refonte de son écosystème médiathèques :

- Travaux de réhabilitation de la médiathèque Émile Bernard à partir de janvier 2025 avec agrandissement et réaménagement des espaces
- Déménagement de la médiathèque Eugène Flachat dans l'ancienne Poste au deuxième trimestre 2025 avec agrandissement des espaces
- Réaménagement de la médiathèque Alexandre Jardin mené en 2024 avec la création d'une salle d'études
- Étude de l'implantation d'une nouvelle médiathèque dans le quartier Bords de Seine en 2025.
- Expérimentation d'une médiathèque au Château depuis septembre 2024.

Un audit en plusieurs phases a été mené de 2020 à 2023 avec le constat d'une inadéquation des horaires d'ouverture aux usagers, un questionnement à conduire sur la tarification des services, la nécessité de former nos agents et la faible surface de nos installations par rapport à nos habitants (les travaux prévus prochainement nous permettront d'améliorer cette donnée).

**La refonte du réseau est l'occasion de mettre en place une politique de lecture publique sur la ville** qui répondra aux enjeux du territoire et déterminera la politique documentaire à conduire (acquisitions et désabonnement).

Ce sont les retours de groupes de travail, l'étude de l'environnement territorial, les grandes orientations de la collectivité, les rencontres avec les partenaires et la veille sur les enjeux actuels des médiathèques qui ont nourri la réflexion autour de ce PCSES, de façon à dégager 3 grands axes de développement. Ce PCSES a pour ambition de tracer une feuille de route claire, comme outil de dialogue avec la collectivité, avec les équipes des médiathèques et constitue un moyen de communication en direction de la population. Ce PCSES a pour objectif de définir un projet global et stratégique, ainsi que des orientations communes, notamment à l'aune des rénovations d'équipements.

## DÉFINITION



Une médiathèque est un équipement fondamental d'une commune et, par essence, un équipement culturel grand public de proximité. Elle joue un rôle de premier plan dans l'accès de tous à la culture et doit œuvrer à l'intégration de nouveaux publics. Elle doit être tournée vers les habitants en faisant en sorte que ses objectifs et son fonctionnement correspondent aux besoins et aux attentes de la population. Le rôle des médiathèques est d'assurer une sélection de contenus avec des critères d'objectivité, d'impartialité, de pluralité d'opinion et d'assurer la médiation de ces contenus auprès des publics. Elles permettent aux citoyens d'avoir accès facilement et librement à la culture, l'éducation et au numérique. Ce sont des lieux d'information, de formation, de découverte, de mixité sociale et d'émancipation.

Les médiathèques restent le premier lieu culturel de proximité. L'accès facile et permanent à une multitude d'informations dans notre société, met en évidence la valeur ajoutée du bibliothécaire par le conseil personnalisé, la connaissance fine des mécanismes de l'information et de la recherche documentaire et la capacité de comprendre les besoins et attentes des usagers. Bien plus que l'accès aux documents, les médiathèques se centrent aujourd'hui sur les besoins des utilisateurs.

## TEXTES DE RÉFÉRENCE

### Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique 2022 :

*La bibliothèque publique est un centre d'information de proximité, elle met à disposition de ses usagers toutes sortes de savoirs et d'informations. C'est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par tous. Elle offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen.*

*Les bibliothèques sont des créateurs de communautés, qui s'adressent de manière proactive à de nouveaux publics et sont à leur écoute afin de concevoir des services qui répondent vraiment à leurs besoins et contribuent à améliorer leur qualité de vie. Le public fait confiance à sa bibliothèque et, en retour, la bibliothèque publique a l'ambition de tenir sa communauté informée et sensibilisée de manière proactive.*

*Les services de la bibliothèque publique sont fournis sur la base de l'égalité d'accès pour tous, indépendamment de l'âge, de l'origine ethnique, du sexe, de la religion, de la nationalité, de la langue, du statut social et de toute autre caractéristique. Des services et des documents spécifiques doivent être fournis aux utilisateurs qui ne peuvent pas, pour quelque raison que ce soit, utiliser les services et les documents habituels. Il s'agit par exemple des minorités linguistiques, des personnes handicapées, des personnes ayant de faibles compétences numériques ou informatiques, des personnes peu alphabétisées ou des personnes hospitalisées ou emprisonnées.*

*Tous les groupes d'âge doivent trouver une offre adaptée à leurs besoins. Les collections et les services doivent inclure tous les types de médias appropriés et les technologies modernes ainsi que les ressources traditionnelles. La qualité, la pertinence par rapport aux besoins et aux conditions locales et la prise en compte de la langue et de la diversité culturelle de la communauté sont des critères fondamentaux. L'offre doit refléter les tendances actuelles et l'évolution de la société, ainsi que la mémoire des activités et de l'imagination humaines.*

*Les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale.*

## Loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, dite loi Robert

« **ARTICLE 1 :** Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture. À ce titre, elles :

- 1° Constituent, conservent et communiquent des collections de documents et d'objets, définies à l'article L. 310-3, sous forme physique ou numérique ;
- 2° Conçoivent et mettent en œuvre des services, des activités et des outils associés à leurs missions ou à leurs collections. Elles en facilitent l'accès aux personnes en situation de handicap. Elles contribuent à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme. Par leur action de médiation, elles garantissent la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels ;
- 3° Participent à la diffusion et à la promotion du patrimoine linguistique ;
- 4° Coopèrent avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux et les établissements pénitentiaires.

Les bibliothèques transmettent également aux générations futures le patrimoine qu'elles conservent. À ce titre, elles contribuent aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.

Ces missions s'exercent dans le respect des principes de pluralisme des courants d'idées et d'opinions, d'égalité d'accès au service public et de mutabilité et de neutralité du service public. »

« **ARTICLE 3 :** L'accès aux bibliothèques municipales et intercommunales et la consultation sur place de leurs collections sont gratuits. »

« **ARTICLE 5 :** Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont pluralistes et diversifiées. Elles représentent, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, la multiplicité des connaissances, des courants d'idées et d'opinions et des productions éditoriales. Elles doivent être exemptes de toutes formes de censure idéologique, politique ou religieuse ou de pressions commerciales. Elles sont rendues accessibles à tout public, sur place ou à distance. »

« **ARTICLE 6 :** Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements qui relèvent du domaine privé mobilier de la personne publique propriétaire sont régulièrement renouvelées et actualisées. »

« **ARTICLE 7 :** Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements élaborent les orientations générales de leur politique documentaire, qu'elles présentent devant l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement et qu'elles actualisent régulièrement. Elles présentent également leurs partenariats avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux, les établissements pénitentiaires et les établissements d'accueil de la petite enfance. La présentation peut être suivie d'un vote de l'organe délibérant. »

« **ARTICLE 8 :** Les agents travaillant dans les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements présentent des qualifications professionnelles nécessaires à l'exercice des missions définies à l'article L. 310-1 A. [du code du patrimoine]. »



# 1. LE DIAGNOSTIC CULTUREL

## 1.1 Présentation de la collectivité

Source : INSEE, 2021

Située dans le département des Hauts-de-Seine, la commune d'Asnières-sur-Seine compte 89 662 habitants, soit une hausse de 7 % depuis 2008 :

- 24,1 % a moins de 19 ans, 62,2 % a entre 20 et 64 ans et 13,7 % plus de 64 ans.
- 40 % de ménages d'une personne, 28 % de couple avec enfant(s) et 10 % de familles monoparentales.

Les populations jeunes sont en plus grande proportion dans le quartier prioritaire de la politique de la ville (38 % de moins de 25 ans dont 21 % de 16-25 ans non scolarisés).

Un tissu économique de plus de 30 000 emplois :

- Une majorité de cadres et professions intellectuelles supérieures (29 %), une minorité d'ouvriers (6 %), des retraités (15 %), des personnes sans activité professionnelle (17 %).
- Un taux d'activité parmi les plus de 15 ans à plus de 68 %.
- Un taux de pauvreté de 33 % dans le quartier des Hauts d'Asnières.
- Une médiane du revenu disponible qui s'établit à 28 370 € contre 28 310 € à l'échelle départementale et 21 930 € à l'échelle nationale.
- 87 % de résidences principales

Des équipements publics nombreux :

- 18 structures pour la petite enfance
- 24 écoles maternelles
- 20 écoles primaires
- 7 collèges
- 5 lycées
- De nombreux équipements sportifs (5 complexes, 8 gymnases, 6 stades, 2 piscines, 1 patinoire)
- 3 médiathèques
- 1 cinéma
- 1 Château classé monument historique, espace d'expositions et d'événements
- 2 théâtres municipaux et 2 privés
- 3 résidences sénior, 7 EHPAD et 2 résidences service
- 1 centre socioculturel municipal et 2 associatifs

700 associations sont recensées sur le territoire, avec de multiples activités, et constituent l'une des forces de la vie quotidienne à Asnières-sur-Seine.

Cinq quartiers structurent la ville, suivant le découpage des Conseils consultatifs de quartier. Un quartier politique de la ville, situé au nord de la ville (Hauts d'Asnières) représente 13 % de la population.

Une très bonne desserte au réseau de transport d'Île-de-France : la ligne 13 qui traverse la ville du Nord au Sud, les lignes J et L du Transilien qui font la liaison avec Saint-Lazare et la Défense, le RER C, la ligne 1 du tramway et une vingtaine de lignes de bus RATP, une connexion avec la ligne 15 à horizon 2030.



## 1.2 Présentation du réseau des médiathèques

### 1.2.1 Présentation des équipements

Le réseau de lecture publique d'Asnières-sur-Seine s'est constitué à partir des années 2000 et se compose de trois équipements qui assure une bonne desserte sur la ville :

- La médiathèque Émile Bernard, la plus ancienne (1976) et la plus grande (1 200 m<sup>2</sup>) située dans le centre-ville
- La médiathèque Alexandre Jardin au nord de la ville, qui a ouvert ses portes en 2005 (1 071 m<sup>2</sup>)
- La médiathèque Eugène Flachet située plus à l'ouest, dans le quartier Bac-Bécon-Flachat (ancienne bibliothèque SNCF récupérée par la ville dans les années 2000 ; 122 m<sup>2</sup>)

#### 1.2.1.1 Médiathèque Émile Bernard :

La médiathèque Émile Bernard a été construite en 1976 et est située au 15 rue de la Concorde. Le bâtiment est inexistant dans le paysage urbain (fondu avec une résidence seniors). L'entrée est peu visible (sur le côté) et la médiathèque non accessible aux personnes à mobilité réduite (elle se situe au 1er étage avec un accès par escalier). Le bâtiment est amianté.

L'aménagement est daté, tourné vers les collections (avec une prédominance des rayonnages) et non vers les utilisateurs. Le fort cloisonnement des fonds ne facilite pas le parcours de l'utilisateur d'une offre à l'autre. L'espace " *image et son* " est surdimensionné au vu de sa fréquentation et l'espace jeunesse sous-dimensionné. La médiathèque manque de places assises et d'une salle polyvalente moderne. Les 1 200 m<sup>2</sup> de surface ne permettent pas de répondre aux besoins des usagers qui demandent désormais des espaces conviviaux, de détente, ludiques ou encore d'études.

Fort de ce constat, la ville a acté un projet de réhabilitation complet du site, prévoyant une augmentation de la superficie pour atteindre 1745 m<sup>2</sup>, une mise en accessibilité complète de l'équipement et une refonte totale des aménagements intérieurs pour répondre aux attentes des usagers et faire entrer la médiathèque dans le XXI<sup>e</sup> siècle.

Le temps des travaux, une médiathèque éphémère a été installée au Château d'Asnières, classé monument historique, et situé dans le Centre-ville, afin de garantir une continuité de service avec 20 % des fonds accessibles.

#### 1.2.1.2 Médiathèque Alexandre Jardin :

La médiathèque Alexandre Jardin, ouverte en 2006 avec une superficie de 1 071 m<sup>2</sup> se situe au 107 rue Émile Zola. Elle prend place au rez-de-chaussée d'une résidence privée. Elle est marquée par son extrême proximité avec le collège André Malraux (juste en face) et des collèges et lycées Auguste Renoir. D'une surface quasi équivalente à celle d'Émile Bernard, le nombre d'emprunts est bien moindre (60 % de moins). La configuration de la médiathèque était, encore une fois, considérablement orientée vers l'offre documentaire, alors que cet équipement situé en quartier politique de la ville s'adresse à un public plus éloigné de la lecture et de l'offre culturelle.

Les espaces ont été revus, dans un premier temps, en 2022 avec la création de la Micro-Folie (trois espaces : musée numérique, Web-Café, FabLab), puis dans un second temps en 2023 avec la création d'une salle d'études nécessaire au large public de collégiens et lycéens accueilli. L'espace d'accueil doit encore être repensé du fait d'un surdimensionnement par rapport aux autres espaces et de la stagnation fréquente du public jeune.

Le bâtiment est accessible aux personnes en situation de handicap et présente un bon état sanitaire.

#### 1.2.1.3 Médiathèque Eugène Flachet :

La médiathèque Eugène Flachet, ouverte en 2005 dans le quartier Bac-Bécon-Flachat, est située au rez-de-chaussée d'une résidence SNCF. Sa surface de 122 m<sup>2</sup> apparaît complètement sous-dimensionnée par rapport au nombre de public accueilli. La grande demande d'emprunts des usagers de cette médiathèque a fait que les rayon-

nages ont été démultipliés et ne respectent plus les normes d'espace. De ce fait, la médiathèque n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Fort de la fréquentation massive des habitants du quartier, la ville a décidé d'investir pour offrir une médiathèque plus grande, en adéquation avec les besoins des publics. L'ancienne Poste Chanzy de 330 m<sup>2</sup> a donc été acquise en 2023. Des travaux de mise aux normes sont en cours et la médiathèque E. Flachchat doit y déménager au deuxième trimestre 2025.

### 1.2.1.4 Projet quartier Grésillons-Bords de Seine

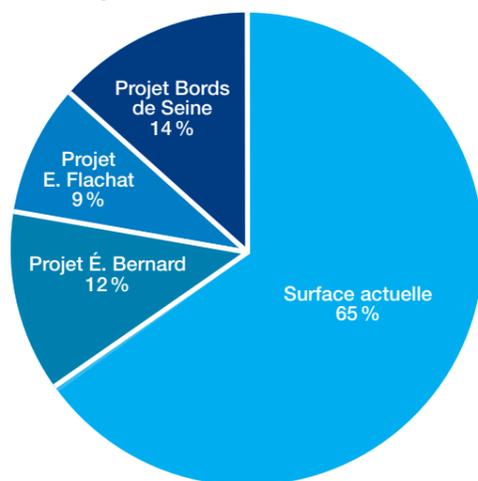
Un projet d'ouverture de quatrième médiathèque dans le quartier Grésillons-Bords de Seine (environ 500 m<sup>2</sup>) doit être lancé et permettrait de desservir ce quartier pour l'instant éloigné des médiathèques existantes. La ville se portera acquéreur du local identifié en 2025.

➤ Une superficie cumulée sur les 3 sites aujourd'hui de 2 393 m<sup>2</sup>, qui atteindra à termes **3 680 m<sup>2</sup>**.

### Une augmentation de plus de 50% de la surface de notre réseau de médiathèques

Le total cumulé reste inférieur au référentiel moyen pour les villes de même taille qui se situe autour de 5 040 m<sup>2</sup>. Cette moyenne apparaît néanmoins impossible à atteindre aujourd'hui au vu de l'historique de la constitution du réseau par quartier et de la densité de construction.

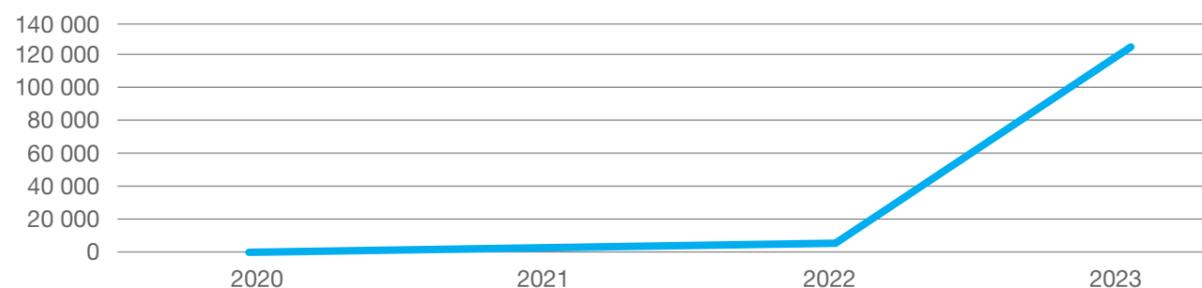
Augmentation des surfaces



### 1.2.1.5 Médiathèque numérique

A ces équipements s'ajoute la médiathèque numérique qui propose un accès à de nombreuses ressources en ligne : cinéma, musique, autoformation, encyclopédie, presse. Cette offre numérique a été considérablement étendue ces dernières années et fait partie intégrante de notre offre documentaire. Elle est pensée en complémentarité avec les documents physiques.

Nombre de ressources numériques consultées



Ces ressources sont disponibles gratuitement en s'identifiant sur le portail des médiathèques avec sa carte. Le portail permet également de réserver des documents en ligne et de se les faire livrer dans la médiathèque de son choix (une navette assurée par le service chauffeur de la ville passe sur les trois sites une fois par semaine). Un travail est actuellement en cours avec la direction de l'informatique pour mettre en place l'inscription et le paiement en ligne (actuellement inscription uniquement sur place). Ce nouvel outil sera en place en 2025 et simplifiera les démarches pour les usagers.

### 1.2.2 Conditions d'accès et d'information

#### 1.2.2.1 Inscriptions et tarifs

L'emprunt de livres est gratuit pour les mineurs (-18 ans) et les demandeurs d'emploi. L'abonnement pour l'emprunt de livres est de 5 € pour les +18 ans.

Il existe également un abonnement unique à 20 € pour l'emprunt de CD/DVD (mineurs et majeurs) et une gratuité pour les demandeurs d'emploi.

Les agents de la SNCF et leurs ayant droit peuvent s'inscrire gratuitement à la médiathèque E. Flachchat dans le cadre de la convention de mise à disposition des locaux (environ 3 % des inscrits). Les agents municipaux d'Asnières bénéficient de la gratuité totale dans les médiathèques.

La carte d'utilisateur permet d'accéder à un service de prêts de documents (15 documents par support) pour 4 semaines (renouvelable une fois). Des pénalités sont appliquées uniquement pour les adultes (0,20 € par semaine et par document) en cas de retard dans le rendu des documents. Les impressions et photocopies sont facturées 20 centimes d'euros à partir de la quatrième impression.

L'accès aux ressources numériques est gratuit pour tous les inscrits.

#### 1.2.2.2 Horaires

Les bibliothèques assurent un service de proximité avec des ouvertures au public en simultané :

- Émile Bernard/Château 25-27h par semaine en période scolaire et 13h30-17h30 par semaine lors des vacances scolaires. Fermeture 3 semaines l'été et 1 semaine à Noël.
- Alexandre Jardin 27h par semaine en période scolaire et 17h30 par semaine lors des vacances scolaires. Fermeture 3 semaines l'été et 1 semaine à Noël.
- Eugène Flachchat 19h par semaine en période scolaire et 16h30 par semaine lors des vacances scolaires. Fermeture 6 semaines l'été et 1 semaine à Noël. Avec la fermeture de la médiathèque É. Bernard pour travaux, un test d'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque E. Flachchat à 27h par semaine est actuellement mené.

	É. Bernard	Vacances scolaires	A. Jardin	Vacances scolaires	E. Flachchat	Vacances scolaires
<b>Mardi</b>	14h-18h30 Jeunesse : 16h-18h30	14h-18h30 Jeunesse : 16h-18h30	14h-18h30	14h-18h30	14h-18h30	14h-18h30
<b>Mercredi</b>	10h-12h30 14h-18h30	14h-18h30	10h-12h30 14h-18h30	14h-18h30	10h-12h30 14h-18h30	14h-18h30
<b>Judi</b>	16h-20h Jeunesse : 16h-18h30	Fermé	16h-20h	Fermé	Fermé En test : 16h-20h	Fermé
<b>Vendredi</b>	14h-18h30 Jeunesse : 16h-18h30	14h-18h30 Jeunesse : 16h-18h30	14h-18h30	14h-18h30	14h-18h30	14h-18h30
<b>Samedi</b>	10h-13h 14h-18h	14h-18h	10h-13h 14h-18h	14h-18h	10h-13h En test : 14h-18h	10h-13h
<b>TOTAL</b>	<b>27h</b> Jeunesse : <b>19h30</b>	<b>17h30</b> Jeunesse : <b>13h30</b>	<b>27h</b>	<b>17h30</b>	<b>19h</b> En test : <b>27h</b>	<b>16h30</b>

Il est à noter qu'à la suite la fermeture de la médiathèque É. Bernard pour travaux, les horaires d'ouverture ont pu être élargi sur la médiathèque E. Flachat : ouverture le jeudi de 16h à 20h et le samedi après-midi de 14h à 18h. Ces horaires ne comprennent pas les accueils de classe (plusieurs créneaux par semaine sur chaque médiathèque). De plus, la plateforme des médiathèques, avec un système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) en place depuis 2019, permet aux usagers de réserver n'importe quel document du fonds de n'importe quelle médiathèque depuis n'importe où et à toutes heures. Des boîtes de retour 24h/24 ont été mises en place devant les médiathèques E. Flachat et A. Jardin et permettent aux usagers de rendre leurs documents en dehors des horaires d'ouverture. Ce service sera mis en place lors de la réouverture de la médiathèque É. Bernard.

1.2.2.3 Politique de communication, site internet, réseaux sociaux

Le SIGB a été mis en place en 2019 et a permis un gain en attractivité et en visibilité auprès des usagers via le portail (accès au catalogue, réservations de documents, outil de communication...) et un travail facilité pour les bibliothécaires. Jusqu'à récemment, il existait uniquement des brochures papier généralistes sur les modalités d'inscription ou les ressources numériques disponibles. La programmation des médiathèques ne faisait pas l'objet de documents de communication et, seul les usagers fidèles, en avait connaissance par l'information qu'ils trouvaient sur site. Depuis 2024, un programme bimensuel est publié et diffusé dans les médiathèques, les services municipaux, mis en ligne sur le site internet, relayé dans la newsletter de la ville et la newsletter des médiathèques, ainsi que dans le magazine municipal *Asnières info*. Depuis la mise en place de cette stratégie de communication, les heures du conte ont été victimes de leur succès et les ateliers proposés sont vite complets. Il existe une page Facebook de la Direction de la culture dont l'animation reste cependant irrégulière et peu suivie. Notre stratégie de communication sur les réseaux sociaux doit être réinterrogée et définie.

1.2.3 Offre de services

Le département des Hauts-de-Seine n'a pas mis en place de bibliothèque départementale. Les médiathèques de la ville d'Asnières-sur-Seine ont donc à leur charge l'entièreté des dépenses, de l'offre de programmation et de la définition des axes stratégiques.

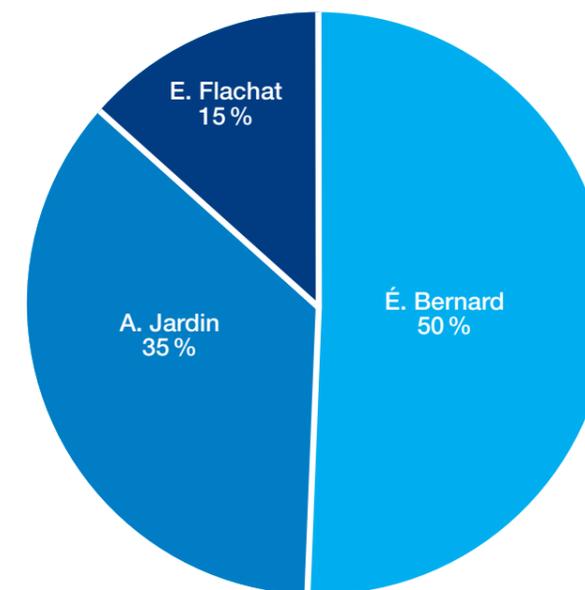
1.2.3.1 Documents

Le réseau des médiathèques propose plus de 157 000 documents, tous supports confondus (livres, revues, CD, DVD, BD/Manga), dont 120 165 livres imprimés environ répartis comme suit :

- É. Bernard : 79 551 documents dont 61 456 livres imprimés
- E. Flachat : 23 669 documents dont 19 909 livres imprimés
- A. Jardin : 54 491 documents dont 38 800 livres imprimés

	Documents imprimés	Films	Documents sonores	Presse/revues
<b>É. Bernard</b>	<b>61 456 livres</b> répartis en 36660 livres adultes, 24796 livres jeunesse	<b>7 080 DVD</b> dont 5768 DVD adultes, 1312 DVD jeunesse	<b>7 400</b> dont 6500 CD adultes, 900 livres CD jeunesse	<b>89 abonnements</b> , dont 53 adultes et 36 jeunesse, soit 3615 documents
<b>E. Flachat</b>	<b>19 909 livres</b> répartis en 8330 livres adultes, 11759 livres jeunesse	<b>3 044 DVD</b> dont 1700 DVD adultes, 1344 DVD jeunesse	<b>242</b> livres CD jeunesse et 0 CD adultes	<b>34 abonnements</b> , dont 14 adultes et 20 jeunesse, soit 1530 documents
<b>A. Jardin</b>	<b>38 800 livres</b> répartis en 16688 livres adultes, 22112 livres jeunesse	<b>5 323 DVD</b> dont 3682 DVD adultes, 1641 DVD jeunesse	<b>7 566</b> dont 7331 CD adultes, 1037 livres CD jeunesse	<b>69 abonnements</b> , dont 43 adultes et 26 jeunesse soit 2802 documents

Répartition du nombre de documents par médiathèques



Les médiathèques É. Bernard et A. Jardin proposent une offre de CD/DVD, la médiathèque E. Flachat uniquement de DVD. Ces collections affichent une diminution constante en nombre de documents, du fait de l'augmentation de l'offre musique et cinéma au format numérique sur le portail, liée aux changements d'usage.

1.2.3.2 Ressources numériques

L'offre numérique est large et gratuite : cinéma (5 crédits par mois par usager), musique (60 connexions simultanées, catalogue en illimité), autoformation, presse et encyclopédie en illimité.

La Micro-Folie, avec son musée numérique, son FabLab et son Web-Café, propose un outil innovant au service de l'accessibilité et de l'éducation artistique et culturelle. Bien qu'ouverte en septembre 2022, elle n'a véritablement pu démarrer qu'en septembre 2023, à la suite de la requalification des deux postes de médiateurs musée numérique et FabLab (contrats adulte-relais requalifiés en agents municipaux). Le recrutement d'une médiatrice qualifiée a ainsi pu être fait au deuxième trimestre 2023. Le recrutement restant infructueux sur la partie FabLab, une formation a été organisée pour huit agents de nos médiathèques sur le sujet, afin qu'ils puissent l'animer en partie. Il est finalement prévu l'arrivée d'un agent dédié au FabLab en 2025. Le Web-Café a pu quant à lui ouvrir dès 2022 avec un agent dédié affecté en interne et a très vite su trouver son public. Néanmoins, il est beaucoup utilisé par les jeunes pour jouer aux jeux vidéo, ce qui entraîne parfois des conflits d'usage.

En plus du Web-Café, il existe également un espace public numérique avec un médiateur dédié à la médiathèque É. Bernard. Une dizaine de postes publics de consultation internet et bureautique sont accessibles gratuitement à A. Jardin et à É. Bernard, ainsi qu'un accès WIFI sur demande dans tout le bâtiment mais qui n'est pas sécurisé (pas de Wifi au public à la médiathèque éphémère au Château). La direction de l'informatique travaille actuellement à la mise en place d'un WIFI sécurisé. Les deux médiateurs numériques assurent des cours collectifs et individuels sur les usages numériques, et aident également les usagers aux démarches administratives. Un ordinateur de consultation est également proposé à E. Flachat.

## 1.3 Politique des publics

### 1.3.1 Programmation culturelle

L'action culturelle a pour but de valoriser les collections et de promouvoir la culture auprès des publics. Elle s'articule avec les missions et les objectifs généraux des médiathèques, en résonance étroite avec la politique documentaire et la politique d'accueil du public.

Dans le cadre de leurs missions, les médiathèques construisent un programme régulier et diversifié de manifestations culturelles, dans le but de :

- Faire découvrir ou redécouvrir des œuvres et des auteurs
- Fidéliser et faire venir de nouveaux publics
- Participer à l'image de la médiathèque comme lieu de vie, de rencontres et de culture dans la ville.

Le public familial représente quasiment les trois-quarts de la fréquentation des médiathèques, dont un public petite enfance important à É. Bernard et E. Flachat. La médiathèque A. Jardin reçoit un public adolescent conséquent du fait de sa proximité avec les collèges et lycée. La programmation de chaque équipement s'adapte donc à ces typologies de publics.

La programmation est construite de septembre à juillet, avec des repères réguliers (heures du conte, clubs de lecture, ciné clubs...) et des rendez-vous attendus organisés par l'ensemble du réseau ("*La Science se Livre*", "*Le Printemps des Poètes*", "*Partir en Livre*", "*Festival du Conte*").

En sus, la Micro-Folie met en place sa propre programmation et participe également aux événements réseau (micro-conférences, ateliers FabLab, réalité virtuelle...).

Une communication commune est faite sur la programmation de la médiathèque A. Jardin et de la Micro-Folie, et une communication commune sur la programmation de la médiathèque Bernard et E. Flachat. En 2023, 135 rendez-vous ont été proposés au public. Ils ont réuni plus de 4 700 participants.

- E. Flachat 16 rendez-vous qui ont réuni 190 participants
- É. Bernard 44 rendez-vous qui ont réuni 1 029 participants
- A. Jardin 75 rendez-vous qui ont réuni 3 515 participants

### 1.3.2 Contribution des médiathèques dans le domaine éducatif, social et culturel,

#### 1.3.2.1 Accompagnement à la réussite scolaire

En 2023, 167 classes ont été reçues, soit 3106 élèves pour une séance en médiathèque avec animation. Ces accueils de classe revêtissent deux formes : séances autour du conte avec présentation de la médiathèque et emprunts de livres par l'enseignant, ou séances liées à un projet de classe. La médiathèque A. Jardin propose une offre couplée médiathèque et Micro-Folie. Elle est proactive pour accompagner les projets de classe et a notamment mis en place un travail sur plusieurs séances à l'occasion du "*Printemps des Poètes*" avec les élèves de l'école Jules Ferry, ou encore avec les 6<sup>e</sup> du collège Malraux sur le thème du conte, dont la restitution a eu lieu en ouverture du "*Festival du Conte*".

- E. Flachat, 23 classes ont été reçues, soit 550 enfants touchés
- É. Bernard, 87 classes ont été reçues, soit 1 380 enfants touchés
- A. Jardin, 57 classes ont été reçues, soit 1 176 enfants touchés.

En parallèle, un espace dédié à l'étude avec prises électriques sur chaque table a été créé à la médiathèque A. Jardin (50 places) afin de permettre aux lecteurs et aux élèves des établissements alentour de pouvoir travailler.

Cet espace a été plébiscité par les jeunes dès son ouverture ; il affiche très souvent complet. Des espaces de travail similaires sont prévus dans le projet de future médiathèque É. Bernard.

Les médiathèques proposent également une offre d'autoformation en ligne incluant du soutien scolaire. La première offre mise en place en 2019 s'est avérée peu pertinente pour les plus petits, car les fiches de révision étaient uniquement sous forme écrite. Un nouveau prestataire a été désigné en 2024.

#### 1.3.2.2 Lutte contre l'illectronisme

Les médiathèques É. Bernard et A. Jardin proposent des espaces numériques avec un médiateur dédié. Cet espace a été prévu au sein de la médiathèque éphémère au Château, tant il est important dans l'offre des médiathèques.

Dans les deux médiathèques, un créneau de cours collectif et un créneau de cours individuels sont proposés chaque semaine. Les ordinateurs sont accessibles à tous lors des autres temps d'ouverture au public et le médiateur est présent pour aider les publics, notamment ceux qui souhaitent réaliser des démarches administratives en ligne ou des travaux de recherche (collégiens, lycéens). Plus de 4 000 personnes ont fréquenté ces espaces en 2023.

#### 1.3.2.3 Soutien à la création artistique locale

Les médiathèques sont des acteurs du **soutien à la création artistique locale** : des expositions d'artistes du territoire sont régulièrement organisées à É. Bernard et A. Jardin. Depuis la mise en place de la Micro-Folie, des artistes locaux sont également régulièrement invités à proposer des ateliers de pratique artistique. Les médiathèques travaillent en collaboration avec la Direction de la Culture sur cet enjeu.

### 1.3.3 Stratégie de développement des publics

#### Actions hors-les-murs et partenariats

En 2023, un des spectacles du "*Festival du Conte*" a été organisé hors-les-murs à l'accueil de loisirs Fontaine maternelle qui accueille des enfants malentendants (spectacle en LSF). 120 enfants ont pu en profiter.

La médiathèque É. Bernard a établi un partenariat avec la résidence pour Senior Concorde. Bien que les structures soient accolées, les seniors de la résidence ne venaient pas à la médiathèque. La mise en place d'un atelier de médiation au sein de la résidence un vendredi par mois a été un déclencheur pour certains seniors qui se sont inscrits à la médiathèque.

Le réseau des médiathèques a participé pour la première fois en 2024 à l'événement "*Partir en Livre*". Des lectures, des ateliers, des spectacles, des rencontres ont ainsi été mis en place dans 8 parcs de la ville. Il s'agissait du premier événement hors-les-murs mis en place par les médiathèques. Le succès rencontré par cette action confirme notre volonté d'aller à la rencontre des publics.

Par ailleurs, les médiathèques mettent en place des collaborations régulières et de qualité avec des acteurs du territoire :

**Partenaires culturels** : Librairie nouvelle et librairie la case à bulles, association Bib 92

**Partenariats fonctionnels** : direction de l'éducation et de l'enfance, direction de la culture, Collège André Malraux, lycée Auguste Renoir, lycée professionnel Martin Luther King

**Partenariats liés à des structures gérant des publics spécifiques** : AEJ Donald Winnicott (Apprentis d'Auteuil), Mission handicap et santé mentale, association Lire et faire lire, association le bouquin volant, centre socioculturel Yannick Noah, Institut Bagueur, foyer d'hébergement Jean Barberi, classes passerelles, pouponnière départementale Paul Manchon, Maison des femmes.

**Partenaires financiers** : Département des Hauts-de-Seine, Centre National du Livre (Partir en Livre), Préfecture des Hauts-de-Seine (projets politique de la ville).

Les médiathèques ont naturellement développé des collaborations et partenariats avec les acteurs qui sont à proximité.

Ces dynamiques partenariales sont particulièrement fortes à la médiathèque A. Jardin, au regard de son enjeu d'acquisitions des publics et du fait de la présence de la Micro-Folie qui ouvre des possibilités variées.

### 1.3.4 Prise en compte des nouveaux besoins et des nouveaux usages

#### 1.3.4.1 De nouveaux espaces à la médiathèque A. Jardin

Nos médiathèques, encore très marquées il y a peu, par une logique de rayonnages qui emplissaient les espaces, font peau neuve depuis 2022. L'implantation de la Micro-Folie a été l'occasion d'attribuer trois salles de la médiathèque A. Jardin, qui étaient sous-utilisées, à cette nouvelle offre culturelle novatrice. La médiathèque A. Jardin a continué sa mue en 2023 avec la création d'une grande salle d'études, face à l'afflux des collégiens et lycéens, qui étaient parfois obligés de travailler sur leurs genoux. La possibilité d'emprunter des livres séduisait en effet moins les habitants de ce quartier que ceux des deux autres. La mise en place de ces nouveaux usages permet de répondre à la demande spécifique du quartier et de déployer de nouveaux services innovants permettant d'autres modes d'accès à la culture.

#### 1.3.4.2 Un développement de l'offre numérique

Le développement des ressources numériques depuis 2019 va également dans ce sens. Les médiathèques se sont adaptées afin de répondre aux nouveaux usages d'accès à la culture, notamment avec une offre de cinéma et de musique en ligne depuis 2023. L'utilisation croissante de ces ressources, et l'utilisation décroissante des supports physiques CD et DVD (voir chiffres à C.5.2.) démontrent que nos médiathèques ont su prendre en compte les attentes des usagers.

#### 1.3.4.3 Une future médiathèque É. Bernard tournée vers les publics

Le projet de la future médiathèque É. Bernard est entièrement pensé en ce sens. La réhabilitation et l'agrandissement de cet équipement apparaissent essentiels pour l'identifier davantage dans le quartier centre-ville, améliorer le maillage culturel territorial, dynamiser la vie de la cité, rendre l'équipement accessible aux personnes en situation de handicap et répondre à la demande de la population asniéroise de diversification des services.

L'ambition est de réhabiliter totalement cette médiathèque afin d'offrir aux Asniérois un nouveau lieu culturel, technologique et convivial. Plus de 7 000 personnes fréquentent la médiathèque et environ 180 000 documents y sont empruntés chaque année. Elle verra sa surface augmenter de moitié, en passant de 1 200 m<sup>2</sup> à quasiment 1 800 m<sup>2</sup>. L'espace actuel dédié à la petite enfance et l'enfance sera agrandi et permettra de proposer davantage d'ouvrages destinés à la lecture des contes. Un nouvel espace, distinct du secteur adulte, sera destiné aux adolescents. Elle accueillera des espaces de travail pour tous, étudiants comme télétravailleurs. Ces espaces pourront être collectifs et individuels grâce à la mise à disposition de box de concentration. La partie numérique sera renforcée avec une salle multimédia ainsi que des bornes d'écoute et de visionnage.

La médiathèque sera totalement repensée pour y associer des matériaux nobles comme le bois et offrir de nouvelles ouvertures qui laisseront la luminosité naturelle pénétrer. L'accessibilité du bâtiment sera travaillée et proposera une entrée de plain-pied et un ascenseur plus accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un accent particulier sera porté à la convivialité avec un accueil tiers-lieu offrant la possibilité de se restaurer sur place. Des espaces confortables et relaxants, avec des fauteuils, canapés ou encore des poufs, seront disposés un peu partout dans la médiathèque.

Ainsi, la médiathèque Émile Bernard offrira aux Asniérois un équipement de lecture publique moderne, rassemblant les différents supports actuels d'accès à la connaissance et à la culture sous toutes ses formes. L'équipement devra répondre aux exigences actuelles de l'utilisateur en matière d'accès à la culture, de loisir mais aussi de formation : la médiathèque est un établissement hybride dans ses fonctions et accueillant pour tous les types de publics. La convivialité désirée passera par une attention particulière portée à la diversité des espaces et des ambiances : le design, la présence d'œuvres d'art, la conservation de certains éléments de mobilier de l'ancienne médiathèque ou d'autres équipements de la ville, donneront une allure à ce lieu qui doit par ce biais se doter d'une nouvelle identité.

Le mobilier doit être confortable, diversifié, au point parfois d'imposer au public certaines postures et attitudes (assis, semi-couché, allongé etc.).

Forte d'une architecture remarquable, implantée en cœur de ville, la médiathèque sera un outil emblématique pour l'attractivité du territoire et la qualité de la vie. Le traitement de la façade apportera au bâtiment visibilité, embellissement, le faire-valoir dans le quartier et réussira à le rendre reconnaissable de loin avec la réalisation d'une avancée de la médiathèque sur le trottoir. Le mobilier du bâtiment prolongera et complètera le projet dans cette démarche.



### 1.3.5 Impact sur les publics

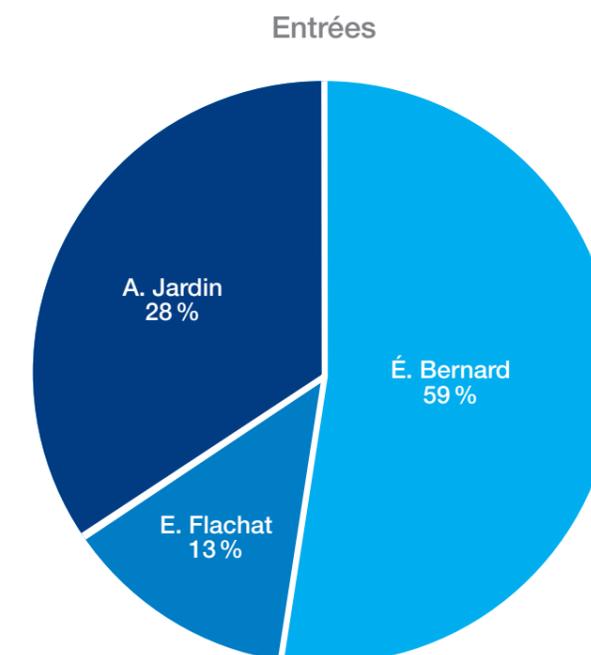
#### 1.3.5.1 Fréquentation

En 2023, les médiathèques ont été fréquentées par 135 235 personnes, soit 1,5 fois la population d'Asnières :

➤ **É. Bernard** : 80 248 entrées

➤ **E. Flachet** : 17 111 entrées (en 2024, déjà 28 694 entrées recensées à date de fin octobre, dues au report des usagers suite à la fermeture de la médiathèque É. Bernard).

➤ **A. Jardin** : 37 876 entrées



#### 1.3.5.2 Inscrits et prêts

En 2023, plus de 339 000 prêts par an sur l'ensemble du réseau (soit 3,7 prêts par an par habitant) pour 12 550 inscrits actifs (soit 36,9 prêts par abonnés, contre 35 pour la moyenne nationale), soit 13,8 % de la population (un taux supérieur à la moyenne des villes de même taille, et légèrement supérieur à la moyenne nationale de 13 %).

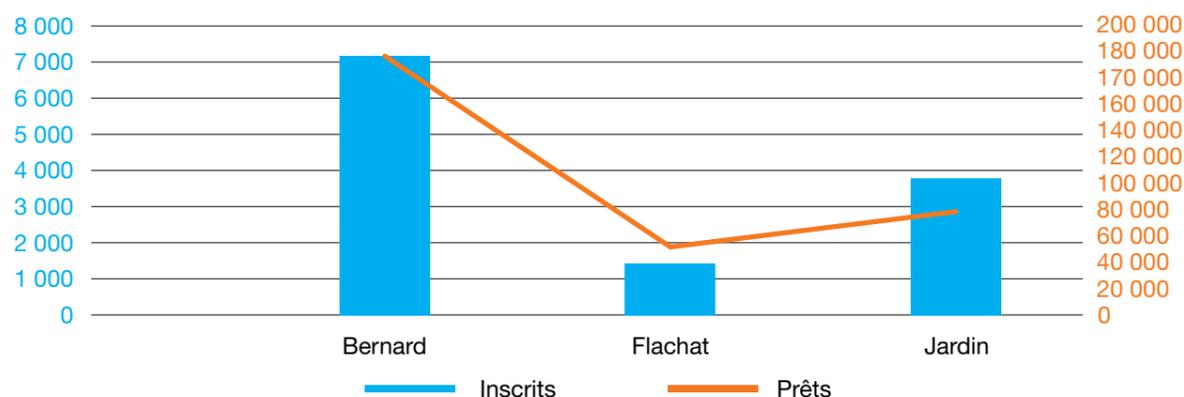
**Nombre d'inscrits et de prêts par médiathèque en 2023 :**

- **É. Bernard** : 206 956 prêts et 7 289 inscrits actifs
- **E. Flach** : 66 746 prêts et 1 415 inscrits actifs en 2023
- **A. Jardin** : 65 791 prêts et 3 846 inscrits actifs

Les collections sont globalement adaptées aux attentes des usagers, avec un public familiarisé aux ouvrages en centre-ville et dans le quartier Bac-Bécon-Flachat, alors que l'habitude est moins présente chez les habitants des Hauts d'Asnières.

On constate que les inscrits à la médiathèque E. Flach empruntent plus que ceux des deux autres médiathèques.

Nombre d'inscrits et de prêts par médiathèque en 2023



À l'inverse, les inscrits de la médiathèque A. Jardin empruntent moins. Cela s'explique par la typologie des publics accueillis mais aussi par les espaces existants au sein de chaque médiathèque : à É. Bernard et A. Jardin, il y a des espaces pour rester lire et travailler sur place, ce qui n'est pas le cas à E. Flach.

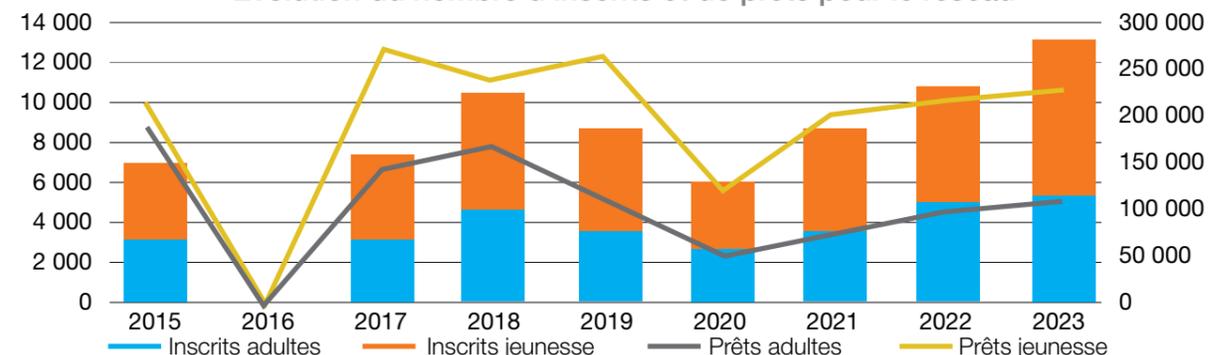
**Évolution du nombre d'inscrits et de prêts de 2015 à 2023 pour l'ensemble du réseau des trois médiathèques :**

\*Seuls les chiffres d'É. Bernard ont été conservés pour ces années, le total est calculé en proportion des inscrits

Année	Inscrits			Prêts		
	TOTAL	Adultes	Jeunesse	TOTAL	Adultes	Jeunesse
2015	6 949*	2 918*	4 031*	416 847	200 955	215 892
2016	NC	NC	NC	NC	NC	NC
2017	7260*	3 049*	4 211*	405 677	138 406	267 271
2018	10 372*	4 460*	5 912*	408 450	161 722	246 728
2019	8 644	3 729	4 915	372 761	107 641	265 120
2020	6 072	3 541	2 531	179 383	53 779	125 604
2021	8 604	3 480	5 124	276 134	72 461	203 673
2022	10 940	5452	5488	318 525	101 649	216 876
2023	13 259	5691	7568	339 491	117 229	222 262

sur É. Bernard les autres années.

Évolution du nombre d'inscrits et de prêts pour le réseau



L'année 2023 est une année record en nombre d'inscrits avec une augmentation de 190 % des inscrits depuis 2015, tant pour les adultes que pour la jeunesse. Cependant, le nombre d'emprunts est moindre qu'avant la crise, notamment pour les adultes. Cela révèle l'attrait pour les animations mises en place en médiathèque, mais aussi la part croissante de certains usages (consultation et étude sur place) et des ressources numériques.

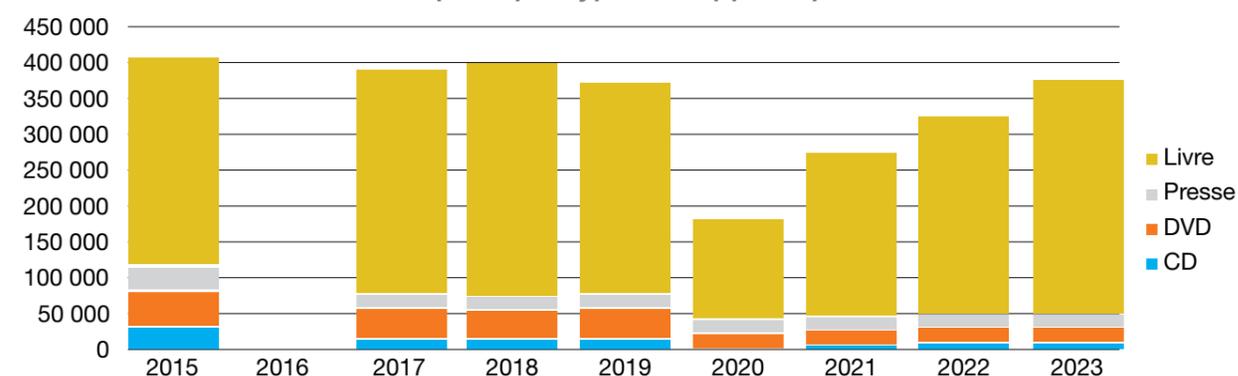
Évolution des ressources numériques depuis leur mise en place :

Année	Autoformation	Cinéma	Musique	Presse
2020	793 connexions	NC	NC	NC
2021	1 429 connexions	815 visionnages	NC	NC
2022	1 741 connexions	1 946 visionnages	NC	NC
2023	4 598 connexions	5 270 visionnages	71 636 écoutes	39 498 revues lues

Évolution des prêts par type de supports pour l'ensemble du réseau des trois médiathèques :

Année	Prêts par type de supports			
	Livres	Presse	CD	DVD
2015	288 869	24 786	32 185	60 234
2016	NC	NC	NC	NC
2017	315 320	18 508	14 323	46 464
2018	327 664	15 286	12 555	44 558
2019	297 228	20 536	13 580	41 417
2020	147 970	12 221	3 100	16 097
2021	235 929	14 275	6 110	19 820
2022	274 777	17 332	7 186	19 222
2023	290 652	19 467	6099	23 273

Évolution des prêts par type de supports pour le réseau



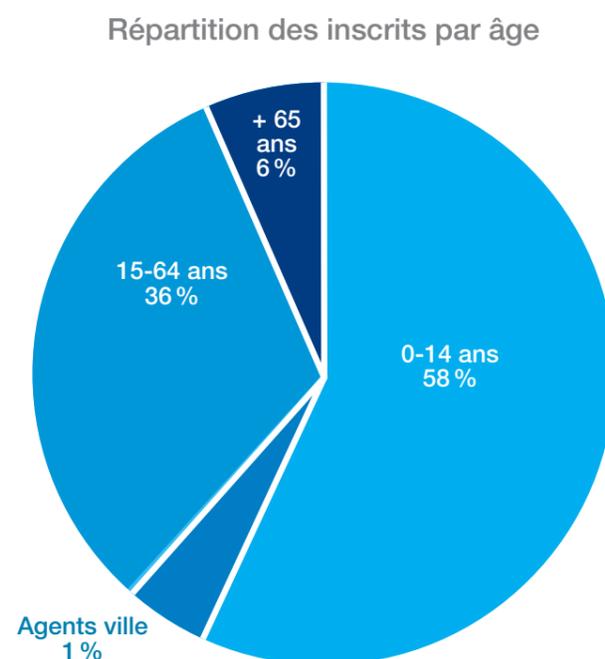
**Pourcentage d'inscrits par âge en 2023 :**

**0-14 ans :** E. Flachet 57,6 % ; É. Bernard 57,9 % ; A. Jardin 57 % = une moyenne de 57,5 % pour le réseau

**15-64 ans :** E. Flachet 35,3 % ; É. Bernard 35,2 % ; A. Jardin 36 % = une moyenne de 35,5 % pour le réseau

**+ 65 ans :** E. Flachet 5,3 % ; É. Bernard 6,6 % ; A. Jardin 6,2 % = une moyenne de 6 % pour le réseau

**Agents de la ville :** une moyenne de 1 % pour le réseau



Les taux par tranche d'âge sont très similaires d'une médiathèque à l'autre. Notre SIGB ne nous permet d'affiner sur d'autres tranches d'âge (public ado 12-17 ans par exemple).

### 1.3.5.3 Enquête publique

Une consultation citoyenne a été réalisée en 2020 concernant l'offre de service et les horaires d'ouverture.

319 participants ont répondu au questionnaire, dont 31 moins de 18 ans, 39 de 18 à 30 ans, 115 de 20 à 40 ans, 81 de 40 à 50 ans, 29 de 50 à 60 ans, 24 de 60 ans et plus, soit 75 % d'actifs, 13 % d'étudiants, 5 % de retraités et 4,5 % en recherche d'emploi.

37,5 % habitaient en centre-ville, 14,2 % quartier Bac-Bécon-Flachat, 21,6 % quartier Voltaire, 22,7 % quartier Hauts d'Asnières et 4 % quartier Grésillons-Bords de Seine.

Il en est ressorti que la fréquentation de chaque médiathèque répond quasi exclusivement à une logique de proximité du domicile. Seule É. Bernard revient de façon ponctuelle et fait se déplacer les Asniérois en raison de sa plus grande offre documentaire et de ses horaires d'ouverture.

### OFFRE DE SERVICE

Plus de 45 % des répondants estimaient ne pas connaître l'offre de service des médiathèques, et 75 % affirmaient ne pas avoir une connaissance suffisante des ressources numériques (à l'époque uniquement autoformation et réservations en ligne). Près de 40 % des répondants seraient susceptibles de devenir des usagers plus réguliers avec un renforcement de la communication sur l'offre.

La communication sur l'offre reposait alors essentiellement sur la relation agent – usager et sur une communication in situ, ne permettant pas d'aller chercher de nouveaux publics. Le portail des médiathèques était identifié mais jugé peu pratique.

L'emprunt de documents arrivait en première proposition des services utilisés par les répondants, alors que les animations et l'usage des espaces de travail étaient respectivement positionnés en 3ème et 4ème position, et appelaient un renforcement de l'offre actuelle.

Les répondants souhaitent voir développer en priorité les animations (concerts, expositions, contes, conférences), l'offre de livres et des espaces de travail plus nombreux.

55 % des répondants se disaient certains d'utiliser un espace ludothèque s'il venait à être créé.

### HORAIRES D'OUVERTURE

Près de la moitié des répondants ne fréquentant pas les médiathèques (25 % des répondants) se disaient contraints par les horaires des médiathèques qui ne correspondaient pas à leur besoin.

Plus de la moitié des usagers se rendaient sur site le samedi. Le mercredi concentrait près de 25 % de la fréquentation hebdomadaire. L'autre quart est réparti tout au long de la semaine. Près de 75 % de la fréquentation hebdomadaire est donc concentrée sur 2 jours.

60 % des répondants ne sont pas intéressés par une ouverture des médiathèques le midi, alors que 70 % sont intéressés par une ouverture un soir en semaine jusqu'à 21h, et 75 % par une ouverture le dimanche.

## 1.4 Moyens techniques, financiers et humains

### 1.4.1 Budget

Hors dépenses de personnel, le budget géré par le service médiathèques s'élève en 2024 à : 165 000 € en fonctionnement et 25 000 € en investissement.

Le budget d'acquisition des documents s'établit à 70 000 €, chiffre en baisse en raison de la fermeture de la médiathèque É. Bernard (90 000 € en 2023, 125 000 € de 2015 à 2022). La baisse sur l'acquisition des documents est également corrélée à la hausse des dépenses en matière de ressources numériques (aucun budget en 2017 contre 33 000 € en 2023).

Il y a quelques années, le budget était suffisant pour ne pas devoir mener un travail d'optimisation entre les médiathèques, ce qui fait qu'il n'y a aujourd'hui pas de politique documentaire en réseau. Avec la baisse des moyens, les agents ont désormais conscience de la nécessité de se coordonner.

Le budget d'actions culturelles s'élève à 30 000 € dont 5 000 € pour la "Science se Livre" et 10 000 € pour le "Festival du Conte".

## 1.4.2 Moyens humains

### 1.4.2.1 Profil des agents

29 postes sur l'organigramme, 26 pourvus correspondant à 24,3 ETP, bien en-dessous du référentiel moyen pour les villes de même taille à 46,1 ETP mais plutôt en phase avec la superficie globale des médiathèques et les horaires d'ouverture.

Depuis 2015, un plan de modernisation a été lancé au sein des services de la commune, induisant des départs non remplacés, des reclassements et une optimisation des dépenses de fonctionnement.

72 % de titulaires et une majorité d'agents de catégorie C non issus de la filière bibliothèque ou culturelle (67 %) : une sur-représentation des catégories C au sein du réseau qui entraîne un déficit d'expertise et un manque de relais qualifié pour les responsables de structure. 36 % des agents sont issus des filières petite enfance et animation suite à des reclassements et 24 % bénéficient de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Aucun des encadrants n'est bibliothécaire de métier.

Cette variété de profils constitue un atout pour les équipes dans certains domaines. Elle contribue à renouveler les approches métiers, notamment sur le volet animation et médiation auprès des publics. Mais le manque de personnel ayant une formation initiale spécialisée a également ses limites vis-à-vis du fonctionnement du service et de l'organisation du travail en réseau : des sujets techniques sont laissés de côté tels que le pilotage d'une politique documentaire en réseau.

La moyenne d'âge de l'équipe (45,9 ans) est plus élevée que le profil moyen observé au niveau national dans les bibliothèques. Le niveau d'ancienneté est élevé, avec des agents présents en moyenne depuis 12 ans sur le réseau. A contrario, les trois responsables de médiathèques ont moins de 5 ans d'ancienneté sur le réseau.

Le temps de travail hebdomadaire est fixé à 37h30 du mardi au samedi.

### 1.4.2.2 Plan de formation

85 % des agents ont formulé des demandes de formation en 2023, exclusivement auprès du CNFPT.

La direction de la culture et la direction des ressources humaines se sont rapprochées de l'organisme de formation Médiadix, ce qui a permis d'envoyer la totalité des agents à au moins une formation, voire deux en 2024. Ce plan de formation sera poursuivi largement en 2025 et 2026 selon les priorités données par notre projet de lecture publique. Ces acquisitions de compétences sont nécessaires à nos agents principalement non issus de la filière, et la fermeture de la médiathèque É. Bernard est l'occasion de pouvoir plus facilement faire tourner les équipes et de leur dégager du temps.

### 1.4.2.3 Organisation

Au sein de la médiathèque É. Bernard, les agents sont répartis par secteur documentaire en fonction des publics et/ou supports (adultes, jeunesse, image et son, numérique), en lien avec le cloisonnement des espaces, les documents dont ils sont en charge en termes d'acquisition et les postes d'accueil fixes qui leur sont confiés. Néanmoins, les agents sont polyvalents sur tous les postes d'accueil si besoin. Cette polyvalence sera renforcée dans le cadre du futur projet, avec la création d'une banque d'accueil à l'entrée de la médiathèque (en-dehors des secteurs), qui n'existait pas jusqu'à présent.

Cette répartition par secteur a été abolie à la médiathèque A. Jardin avec la création d'un seul espace jeunesse/adulte. Les agents sont polyvalents sur l'accueil et sont en charge de certains domaines en termes d'acquisitions. Cette organisation, réalisée en 2023, a permis la création d'une salle d'études d'une cinquantaine de places, répondant à une attente forte sur le secteur (collège Malraux juste en face de la médiathèque). Deux agents dédiés à la Micro-Folie (musée numérique et FabLab) complètent l'équipe.

Au sein de la médiathèque E. Flachet, les acquisitions et traitements des collections sont également répartis par secteur jeunesse et adulte mais l'accueil des publics est polyvalent et à un emplacement unique du fait de la petite taille du site.

Les agents sont amenés à se déplacer d'un site à l'autre en cas de besoins de renforts.

Un poste de coordinateur du réseau existait par le passé. Ses missions ont été réparties au fur et à mesure entre les trois responsables de site et la Directrice de la Culture.

L'organisation actuelle permet aux médiathèques d'assurer leurs missions de base : ouverture au public, quelques animations récurrentes, accueils de classes. La difficulté pour les équipes de mener un projet jusqu'à sa phase de concrétisation s'explique notamment par un déficit de structure et de partage des règles de la conduite de projet qui, de fait, repose encore trop souvent sur une logique de volontariat et échappant à un certain professionnalisme. Les projets sont pensés en silo et ne dépassent que rarement le périmètre d'un seul site. La charge de l'organisation des projets est portée seulement par les responsables de sites. Une montée en compétence du reste de l'équipe sur ce sujet est nécessaire.

La fermeture de la médiathèque É. Bernard a néanmoins permis des échanges plus fréquents entre les agents, avec l'organisation de réunions plénières, une organisation du planning des agents en commun et le déplacement régulier des agents sur les autres sites.

## 1.5 Synthèse

### FORCES :

- Un service de proximité : territoire couvert avec une zone d'influence étendue.
- L'existence déjà effective de trois sites qui permet de favoriser la proximité et la diversité.
- Un accès à une offre documentaire étendue : un service de navette interne qui permet aux usagers d'accéder à l'entièreté des collections du réseau depuis n'importe quelle médiathèque ou depuis chez soi en ligne via la plateforme.
- Une médiathèque numérique étoffée et gratuite.
- Des médiathèques qui s'adaptent : création de nouveaux espaces, de nouveaux services.
- Des chiffres de fréquentation en constante hausse et record en 2023.
- La forte implication des médiathèques auprès des publics scolaires avec des accueils de toutes les écoles de la ville.
- Un programme d'animations variées réalisées grâce à de nombreux partenariats.
- Une volonté municipale forte en matière de lecture publique : un grand plan de réhabilitation, d'agrandissement et d'ouverture des médiathèques.

### FAIBLESSES :

- Un manque de lisibilité de l'activité
- Vétusté ou inadaptation de 2 bâtiments, notamment en terme d'accessibilité et d'espaces de circulation
- Absence d'espaces d'accueils conviviaux
- Superficie actuelle insuffisante.
- Rareté des places assises pour séjourner, lire ou travailler sur place (hormis à la médiathèque A. Jardin)
- Une offre tarifaire à moderniser : abonnement CD/DVD à 20 € , des pénalités chronophages à gérer
- Des horaires d'ouverture en-dessous de la moyenne nationale de 37h par semaine par médiathèque pour des équipements situés dans les villes de même taille.
- Manque d'harmonisation des pratiques et absence de politique documentaire en réseau.
- De nombreux agents non spécialistes de la lecture publique, sans formation initiale aux métiers des bibliothèques ou au travail en mode projet.



## 2. LES GRANDS AXES DU PROJET DES MÉDIATHÈQUES D'ASNIÈRES

Le projet culturel municipal de lecture publique vise principalement à réduire les distances d'accès aux médiathèques : distance géographique, distance culturelle et distance sociale.

La réduction de ces distances passe par un accès de proximité géographique, mais également par une évolution à poursuivre de l'image des médiathèques, par une offre adaptée et incitative.

La mise en œuvre de ce projet politique pour la lecture publique repose sur la création d'un véritable réseau de quatre médiathèques (trois modernisées, rénovées, agrandies, et ouverture d'une quatrième), sur les collections et les services proposés aux publics, ainsi que sur les partenariats noués avec les autres acteurs du territoire.

### 2.1 Axe 1 - Favoriser et simplifier l'accès aux médiathèques

Il s'agit de promouvoir la culture comme un droit fondamental, en améliorant son accessibilité à tous les publics notamment par le maillage des équipements sur le territoire.

#### 2.1.1 Objectif 1 : Étendre l'accessibilité des médiathèques

##### PAR UNE ADAPTATION DES HORAIRES D'OUVERTURE

Concordant avec les études nationales, les données de l'enquête réalisée par le cabinet Politeia indique que les non usagers invoquent principalement des horaires d'ouverture qui ne conviennent pas et le manque de temps comme raison de leur non fréquentation des médiathèques d'Asnières. Certains créneaux sont peu utilisés et d'autres gagneraient à être explorés.

Gagner en lisibilité, en cohérence et en pertinence sur les horaires d'ouverture, que ce soit en journée, en soirée, en été et en fin de semaine pourrait permettre un service plus adapté à l'usage des Asniérois.

- **Élaborer des scénarios à partir des besoins exprimés par les utilisateurs actuels et potentiels des médiathèques, et des ressources humaines que la collectivité pourra déployer pour permettre l'extension des horaires d'ouverture au public de façon à améliorer son accessibilité aux différents publics.**
- **Étudier la piste de solutions autonomes d'ouverture type Open +, via un système d'ouverture par badge et de vidéosurveillance.**

##### AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'accessibilité physique des bâtiments, leurs abords, l'intérieur des médiathèques (distance entre les rayonnages, équipement mobilier) doivent être pensés pour les personnes en situation de handicap.

- **Relocaliser la médiathèque E. Flachet dans un bâtiment plus grand, répondant aux normes d'accessibilité (accès par une rampe, WC PMR, écarts entre les rayonnages...).**
- **Réhabiliter la médiathèque É. Bernard afin de la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite (accès direct en rez-de-chaussée, ascenseur...)**

#### 2.1.2 Objectif 2- Simplifier l'inscription à la médiathèque

Face au développement des ressources numériques en médiathèque et au déclin des emprunts de CD/DVD, la tarification actuelle des services proposés apparaît obsolète. De plus, la division des abonnements par support n'a plus de sens car ils font tous partie d'un même projet documentaire. L'inscription demeure fastidieuse, uniquement sur place, en devant produire un certain nombre de justificatifs.

- **Mettre en place une nouvelle tarification plus simple et en adéquation avec les services proposés, afin de rendre l'offre plus claire auprès des usagers et d'alléger le traitement financier par les agents.**
- **Mettre en place la possibilité de s'inscrire et de payer en ligne.**

### 2.1.3 Objectif 3 - Étendre le maillage des médiathèques sur le territoire

Afin d'améliorer la qualité de service dans les médiathèques et sur la base des constats énoncés précédemment, et notamment des difficultés inhérentes aux bâtiments eux-mêmes, la Ville prévoit un plan de rénovation-extension des trois médiathèques existantes. Outre la rénovation énergétique des bâtiments et leur mise en accessibilité, le projet comprendra la création d'espaces plus visibles, plus conviviaux et permettant le déploiement des services attendus aujourd'hui en médiathèque.

L'enjeu majeur est à la fois d'améliorer les capacités d'accueil des médiathèques É. Bernard et E. Flachet, et de rendre accessible aux habitants du quartier Grésillons-Bords de Seine en expansion, une offre de lecture publique par la création d'un nouvel équipement. Le réseau actuel des trois médiathèques constitue un atout indéniable pour un accès facilité à la culture offert aux habitants. Il permet également de proposer une offre diversifiée et attractive en donnant une identité à chaque médiathèque.

- **Créer une nouvelle médiathèque É. Bernard agrandie, pensée comme un lieu de vie et d'échanges, afin de répondre à la fois à la demande en livre prégnante sur cette médiathèque et aux nouveaux usages.**
- **Définir le projet de 4e médiathèque afin d'étendre le maillage territorial et répondre aux besoins de la population du quartier Grésillon-Bords de Seine.**

## 2.2 Axe 2 - Des médiathèques visibles, lisibles et attractives

### 2.2.1 Objectif 1 - Mettre en valeur notre offre auprès de tous les publics

La communication est le reflet du réseau, de sa dynamique, de sa diversité, de ses richesses. Il s'agit à travers elle, et la réalisation d'une stratégie dédiée, de mettre en évidence la complémentarité et l'identité de chacune des médiathèques.

- **Améliorer le portail en ligne des médiathèques afin d'en faire un véritable outil de communication : mise en valeur des coups de cœur, des nouveautés, de la programmation, recherche facilitée, diminution du nombre de clics pour accéder aux ressources...**
- **Etudier la possibilité de mettre en place une stratégie de communication sur les réseaux sociaux favorable à la conquête de nouveaux publics, notamment adolescent.**
- **Mettre en place des campagnes de communication, notamment la première à l'occasion de la réouverture de la médiathèque É. Bernard, pour apporter visibilité dans la ville et inciter de nouveaux usagers à découvrir les médiathèques.**

### 2.2.2 Objectif 2 - Des espaces qui favorisent le confort et la convivialité

Sur le modèle des bibliothèques 3ème lieu, dont un des objectifs est de devenir des lieux informels d'échange et de convivialité, le cadre et l'atmosphère doivent susciter un sentiment de confort et d'être comme à la maison. Aussi le mobilier doit être confortable et "cosy", adapté aux différents publics du nourrisson aux seniors en passant par les poufs XXL pour adolescents et le mobilier universel ou adapté aux personnes en situation de handicap.

Les assises doivent proposer des postures de lecture diverses et décontractées. Les banques d'accueil ne doivent pas être imposantes pour éviter l'image institutionnelle impressionnante.

- **Créer des espaces conviviaux et de partage dans les futurs équipements : définition des zones calmes (lecture et consultation sur place) et collectives (travail en groupe, échanges) et acquisition d'un mobilier adapté à un séjour confortable en médiathèque.**

- **Reconfigurer l'espace d'accueil de la médiathèque A. Jardin : une banque d'accueil plus discrète afin de réduire la mise à distance avec les usagers et de permettre la création de places assises dans une atmosphère conviviale dans ce grand espace sous-utilisé.**
- **Proposer une signalétique interne harmonisée, plus efficace et mieux adaptée aux publics : nouvelle charte graphique de la signalétique directionnelle à la signalétique documentaire.**
- **Donner envie de consulter et d'emprunter les collections par la mise en espaces et les techniques de merchandising.**

### 2.2.3 Objectif 3 - Garantir un accueil de qualité

En médiathèque, tous les agents font de l'accueil : il s'agit, comme dans tout service public, d'une mission et d'une activité essentielle. L'accueil imprègne l'ensemble du fonctionnement de la médiathèque : il s'agit d'une stratégie de service montrant aux visiteurs, usagers réguliers ou non, que ce lieu est à leur disposition et que le personnel est heureux de les recevoir. Savoir accueillir c'est aussi savoir gérer les conflits.

- **Création d'une charte d'accueil, avec mises à jour du guide de l'utilisateur et du règlement intérieur, afin de faciliter l'accès des publics à l'information, et afin que tous les agents disposent d'une procédure commune.**
- **Création d'une charte d'accueil spécifique pour le public adolescent afin d'instaurer des bonnes pratiques à la médiathèque A. Jardin et de donner une procédure aux agents en cas de conflit.**
- **Généraliser un Wifi sécurisé dédié aux lecteurs, dans toutes les médiathèques.**

## 2.3 Axe 3 - Affirmer un réseau pour tous les publics

Le principal atout des médiathèques est leur organisation en réseau qui permet à un usager inscrit de bénéficier de l'offre de chacune des médiathèques. Une navette pour la circulation des documents entre les sites permet aux usagers d'emprunter et de rendre leurs documents où ils le souhaitent. L'action culturelle est mise en œuvre à la fois avec des projets réseau ("*La Science se Livre*", "*Partir en Livre*", "*Le Festival du Conte*") et des projets portés par chaque médiathèque à destination du tous public et des scolaires. Ce réseau doit être renforcé sur certains axes, notamment la politique d'acquisitions et la politique des publics.

### 2.3.1 Objectif 1 - Construire une politique documentaire cohérente pour le territoire

Les collections doivent être adaptées au territoire et aux besoins de la population car elles ont vocation à refléter la diversité culturelle et à élargir sur de nouveaux horizons, à lutter contre les déterminismes et les enfermements. Elles visent à l'émancipation et le développement de chacun. Aussi il convient de proposer une offre riche et variée : à côté des livres très médiatisés et demandés par les lecteurs, valorisation des petites maisons d'édition de qualité, à côté des blockbusters, du cinéma d'auteur...

- **Concevoir une charte documentaire formalisée, propre à identifier les besoins de la population, à rationaliser les pratiques et à améliorer l'exploitation des collections : règles d'acquisitions, de désherbage, de catalogue (suppression de pratiques empiriques).**

Les ressources numériques sont en perpétuelle mutation et nécessitent une évaluation continue. L'offre actuelle, même si elle s'est développée, reste perfectible. Il est pertinent de développer les différents types d'offres en lien direct avec les ressources physiques (notamment musique et cinéma). Il existe également trop peu de dispositifs dédiés à leur mise en valeur dans de bonnes conditions.

- **Prévoir des espaces confortables, de visionnage et d'écoute dans le projet de future médiathèque É. Bernard permettant de découvrir et parcourir les différentes offres.**
- **Former davantage les agents à la médiation des ressources numériques, tant orale que par la rematérialisation de ces ressources dans les équipements.**

### 2.3.2 Objectif 2 - Promouvoir la lecture plaisir pour tous

Réaffirmer la promotion de la lecture plaisir comme une priorité du service des médiathèques permet de répondre à plusieurs enjeux du territoire : lutte contre les inégalités sociales, contre l'illettrisme, capacité à prendre la parole, accompagnement à la réussite scolaire, à la parentalité et Éducation artistique et culturelle. Cette priorité se décline à tous les âges de la vie de la population avec une attention particulière au public jeunesse.

- **Développer les projets avec les scolaires et le périscolaire autour de projets sur plusieurs séances et/ou en lien avec une résidence d'auteur ou d'illustrateur.**
- **Promouvoir l'accès gratuit aux services des médiathèques pour tous les enfants asniérois et les agents de la collectivité (offrir des cartes à l'entrée en petite section et à l'arrivée de chaque nouvel agent).**
- **Développer l'action culturelle autour du Salon du Livre, avec notamment les "Clubs coups de pouce" (soutien scolaire).**
- **Développer les actions culturelles autour de la lecture, l'écriture, la littérature, la poésie et l'oralité en misant notamment sur les passerelles avec les autres disciplines artistiques pour un renouvellement de son approche.**

### 2.3.3 Objectif 3 - Renforcer les actions en direction de certains publics

#### PETITE ENFANCE

La première mission citée par le Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique est "créer et renforcer l'habitude de la lecture chez l'enfant dès son plus jeune âge".

La demande d'actions en direction des publics des 0-3 ans (de la part des parents et des professionnels de la petite enfance) est très forte en matière de médiation culturelle, d'espaces adaptés et de collections.

- **Mettre en place un partenariat avec la direction de la petite enfance afin de sensibiliser les familles et les professionnels de la petite enfance à l'importance de la lecture dès le plus jeune âge, de répondre aux besoins identifiés dans les médiathèques et dans les crèches.**
- **S'inscrire dans le programme "Premières pages", qui permet d'accompagner financièrement les collectivités pour sensibiliser les enfants aux livres dès le plus jeune âge : formation des professionnels, distribution d'albums aux familles, dotation en livres et en outils de médiation pour les structures d'accueil de la petite enfance, actions hors-les-murs.**
- **Assurer un rôle de relais des actions de sensibilisation à la surexposition aux écrans, en faisant connaître le livre et les médiathèques comme une alternative.**

#### ADOLESCENTS

Le public adolescent fréquente peu les médiathèques É. Bernard et E. Flachet mais sont très présents à la médiathèque A. Jardin. Si une salle d'études a pu répondre à une forte demande à la médiathèque A. Jardin, globalement, les équipements apparaissent inadaptés à leurs besoins et leurs envies : manque de visibilité des actions impulsées, inadaptation des collections et manque d'espaces physiques mis à disposition.

- **Prendre en compte les pratiques culturelles des jeunes dans les collections et médiations proposées par la médiathèque : développer un fonds et une médiation autour du jeu vidéo, renforcer les fonds manga et BD, clubs lecteur...**
- **Créer un espace ado au sein de la future médiathèque É. Bernard.**
- **Créer un espace gaming au sein de la médiathèque A. Jardin, pensé en tant qu'offre de loisir mais également comme produit esthétique pouvant ouvrir les portes de la culture.**
- **Accueillir le "Livrodrome", parc d'attractions littéraires itinérant spécialement conçu pour les adolescents de 11 à 18 ans.**

#### SENIORS ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les seniors et personnes en situation de handicap sont peu nombreuses à fréquenter nos médiathèques. Cela s'explique notamment par les freins physiques : les médiathèques É. Bernard et E. Flachet n'étaient pas accessibles, ce qui ne sera plus le cas des nouveaux équipements. Une fois ces freins levés, les médiathèques devront travailler à toucher plus précisément ce public.

- **Collaborer avec la mission handicap afin de définir les fonds adaptés les plus pertinents à développer et les faire connaître aux publics concernés.**
- **Étudier les possibilités de mutualiser le service de portage de repas à domicile avec celui du portage des prêts à domicile de la médiathèque à l'occasion du renouvellement du marché en 2026.**
- **Continuer à intégrer la sensibilisation au handicap dans nos actions : Salon du Livre, Festival du Conte, tournois de jeux vidéo...**

#### PUBLICS ÉLOIGNÉS DE L'OFFRE CULTURELLE

Les médiathèques ont organisé leur premier événement hors-les-murs en 2024, en participant au dispositif "Partir en Livre" du Centre national du Livre (CNL). "Partir en Livre" sort les livres des étagères pour aller à la rencontre des jeunes publics sur leurs lieux et temps de loisirs, afin de transmettre le plaisir de lire, notamment auprès de ceux qui en sont éloignés.

- **Renforcer, donner de l'ampleur et de la visibilité à l'événement « Partir en Livre ».**

La fréquentation des espaces numériques des médiathèques É. Bernard et A. Jardin révèlent des besoins importants en matière d'accompagnement aux usages numériques. Le numérique ayant pris une place très importante dans la vie des citoyens, il est indispensable que les médiathèques consolident leur politique de lutte contre la fracture numérique et confortent leur rôle d'acteur social de territoire. Ne pas avoir accès à internet ou ne pas savoir utiliser les outils numériques représente un handicap croissant pour effectuer des démarches administratives de plus en plus dématérialisées ou encore accéder aux services publics. Cela accentue la vulnérabilité de populations déjà fragilisées.

- **Poursuivre les ateliers de médiation numérique en groupe et individualisés au sein des médiathèques et étudier les pistes d'accueil de nouveaux publics via des relais tels que la direction du développement social, le CCAS et les associations solidaires.**



### 3. LES MOYENS TECHNIQUES, MATÉRIELS, FINANCIERS, EN PERSONNEL

La mise en œuvre du PCSES requiert le déploiement de moyens humains, techniques, financiers et intellectuels afin d'en couvrir tous les champs. Cela implique notamment la priorisation des missions pour atteindre les objectifs, le recours à des moyens supplémentaires (par exemple pour l'extension des horaires d'ouverture) ou la prise en compte systématique de données nouvelles lors des projets (par exemple, prise en compte de l'accessibilité dans tout projet de réaménagement ou de travaux).

Ci-dessous le tableau liste les outils disponibles permettant de répondre aux enjeux soulevés mais aussi les subventions identifiées pour accompagner la collectivité.

Objectifs	Moyens	Accompagnement technique et financier
<b>Extension des horaires d'ouverture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recrutement de titulaires et de vacataires pour consolider les effectifs actuels et permettre l'extension des horaires</li> <li>- Et/ou mise en place du système open+ 7j/7</li> </ul>	Dotation générale de décentralisation (DGD) : subvention pour le recrutement de vacataires, dégressive sur 5 ans
<b>Améliorer le maillage de lecture publique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- budget investissement médiathèque E. Flachat</li> <li>- budget investissement médiathèque É. Bernard</li> <li>- budget investissement médiathèque Bords de Seine</li> </ul>	DGD pour É. Bernard et Bords de Seine + région IDF CAR pour É. Bernard
<b>Mobilier et environnement confortables</b>	-Budget investissement	DGD pour É. Bernard et Bords de Seine
<b>Construction d'une politique documentaire réseau</b>	- Un agent référent (dans les effectifs actuels)	
<b>Développement des partenariats et de l'action culturelle</b>	- Renforcement de l'équipe médiation notamment pour concevoir des projets en partenariat, développer la présence hors les murs et les actions récurrentes des médiathèques. Nécessité d'agents qualifiés, profil chargé de projets	Contrat territoire-lecture + CNL + dispositif Premières Pages

Pour mener à bien tous les objectifs, des référents seront nommés par thématique qui auront pour mission d'animer des groupes projet mixtes avec des agents de toutes les médiathèques et de travailler avec les référents des services partenaires. Une évolution de l'organigramme est nécessaire : certains départs pourront être remplacés par **des profils de chargés de projet**. **Les moyens humains constituent l'enjeu central afin de développer l'offre de lecture publique vers une plus grande amplitude des horaires d'ouverture au public, une amélioration de la qualité du service rendu, un développement des missions de médiation.**

**Il est nécessaire de créer un poste de responsable de la lecture publique**, afin de fixer un cadre stratégique clair et partagé, redonner de la capacité de portage de projets et favoriser l'engagement des équipes, poursuivre le développement des dynamiques partenariales avec les services municipaux, le tissu associatif ainsi que les autres structures du territoire, assurer la coordination entre les sites et instaurer une transversalité dans les missions stratégiques à l'image d'une politique d'acquisition commune.



## 4. LE CALENDRIER

La mise en œuvre de ce PCSES est prévue sur la période 2025-2030, avec une interaction permanente entre le travail à mener sur le plan de la lecture publique, et la conduite des opérations de rénovation, d'extension et de construction des 4 médiathèques.

### 4.1 Plan d'actions lecture publique

2025	Mise en place de l'inscription et du paiement en ligne ; mise en place d'un Wifi public dans les médiathèques
2025	Reconfiguration de l'espace d'accueil de la médiathèque A. Jardin ; ouverture de l'espace gaming
2025	Accueillir le Livrodrome
2025 - 2026	Amélioration du portail des médiathèques et élaboration d'une stratégie de communication
2025 - 2026	Étudier les possibilités d'adaptation des horaires d'ouverture ; mise en place d'une nouvelle tarification
2025 - 2026	Conduite du projet d'aménagement de la future médiathèque É. Bernard
2025 - 2027	Amélioration de la qualité d'accueil et création d'une charte d'accueil
2025 - 2030	Revoir les signalétiques en fonction de l'avancée des projets d'aménagement des équipements ; améliorer les mises en espace
2025 - 2030	Conception d'une charte documentaire pour améliorer l'exploitation des collections
2025 - 2030	Renforcer l'action culturelle et développer des partenariats à destination des publics cibles

### 4.2 Planning prévisionnel des opérations de travaux

Septembre 2024 - avril 2025	Travaux de mise en conformité et d'aménagement de la nouvelle médiathèque E. Flachet dans des locaux plus grands et accessibles
Février 2025 - juin 2026	Travaux de réhabilitation et d'extension de la médiathèque É. Bernard
2025	Définition du programme de la quatrième médiathèque dans le quartier Bords de Seine
2026 - 2028	Travaux de mise en conformité et d'aménagement de la nouvelle médiathèque Bords de Seine

## 5. LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DU PERSONNEL

Plusieurs enjeux impliquent un accompagnement des équipes par la formation. Aussi, le plan de formation pour les 5 prochaines années s'articulera autour des priorités suivantes :

- L'accueil en bibliothèque, notamment du public adolescent, et amélioration de la qualité
- Travailler en mode projet et concevoir des actions culturelles
- La médiation des collections, notamment des ressources numériques
- La politique documentaire : outils et méthodes d'acquisitions, de désherbage, de gestion.
- Communication, signalétique, merchandising : concepts, outils et méthodes.
- Connaissance de la production éditoriale

## 6. UNE ÉVALUATION EN CONTINU

Le présent PCSES s'inscrit dans une démarche active. Limité dans le temps, il a vocation à être régulièrement interrogé, remis en question, repensé. Les critères doivent permettre d'évaluer la réussite de la mise en œuvre du projet au regard de résultats quantifiables.

En dehors de la réponse aux grands enjeux de maillage, d'extension des horaires, l'efficacité des médiathèques pour remplir les grands objectifs fixés, peut être mesurée par des indicateurs permettant une évaluation de la progression sur le moyen terme.

**Indicateur 1 :** évolution du nombre d'inscrits

**Indicateur 2 :** composition du public (âge, genre, minima sociaux)

**Indicateur 3 :** évolution du nombre d'entrées / fréquentation

**Indicateur 4 :** taux de renouvellement des collections

**Indicateur 5 :** évolution du nombre d'emprunts

**Indicateur 6 :** évolution du nombre de connexions aux ressources numériques

**Indicateur 7 :** nombre d'actions de médiation et d'actions culturelles et le nombre de personnes touchées

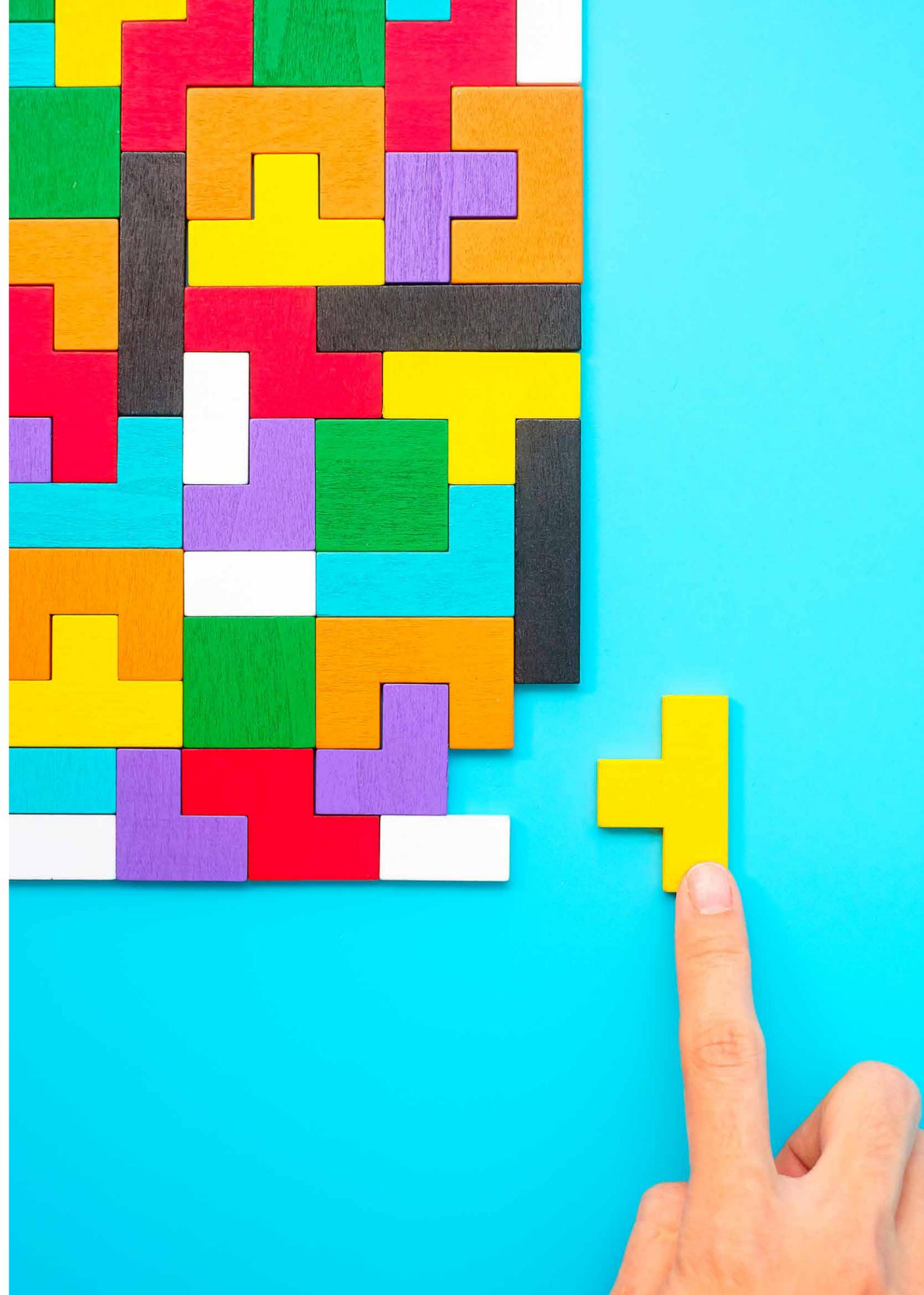
**Indicateur 8 :** part des agents ayant participé à une formation au minimum et part des agents ayant participé à une formation prioritaire liée aux axes du PCSES.

Enfin, il s'agit de développer au sein de l'équipe une pratique régulière et plus spontanée de l'évaluation afin de :

- Produire des données sûres, harmonisées et faciles à collecter
- Connaître les collections de l'ensemble du réseau et mesurer leurs usages
- Estimer les résultats des actions culturelles
- Construire les services et les actions les plus pertinentes par rapport aux objectifs définis et penser leur efficacité dès la rédaction des projets
- Évaluer l'efficacité et l'efficacité des actions et des services et en tirer des enseignements

Ce projet culturel, scientifique, éducatif et social a été rédigé à partir du diagnostic culturel, des orientations des élus, des retours des équipes et du dialogue avec les partenaires du territoire.

Il fait apparaître l'importance des médiathèques au cœur de la cité, de ses grands enjeux, à la croisée des différentes politiques publiques de la collectivité.



## MÉDIATHÈQUES

### **Alexandre Jardin**

107 rue Émile Zola - 92600  
Asnières-sur-Seine  
01 41 11 68 73

### **Émile Bernard (au Château)**

6 rue de l'Église - 92600  
Asnières-sur-Seine  
01 41 11 12 76

### **Eugène Flachat**

49 rue Henri Martin - 92600  
Asnières-sur-Seine  
01 41 11 12 55

